

**Canton D'Arles**

**Port-Saint-Louis-du-Rhône-Arles**

**Les Saintes-Maries-de-la-Mer**

Marseille le 29 janvier 2016

Dossier suivi par : AR/AMO

Tél : 04 13 31 16 11

Fax : 04 13 31 16 82

Mél : vincenette.ounanian@cg13.fr

Objet : Démoustication

Réf : AR/AMO/CG13-0012

P.J :

**Monsieur Lucien LIMOUSIN**

**Vice-Président du Conseil Départemental des BDR**

**Délégué au Soutien aux territoires hors métropole**

**Et à l'agriculture**

**Hôtel du Département**

Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue,

Nous venons d'être interpellés par de nombreuses personnes sur l'hypothétique non renouvellement de l'expérimentation de la démoustication sur le territoire de la Camargue.

Si cette décision s'avérait exacte, elle aurait de graves conséquences pour les populations et le territoire de notre canton. Cela nous inquiète.

En effet, à la suite d'un épisode de prolifération exceptionnelle de la nuisance à la fin de l'été 2005, le Département a décidé le 24 mars 2006 de s'engager dans l'expérimentation d'une démoustication raisonnée de la Camargue donnant la priorité, au démarrage des opérations au traitement de la zone de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Salin-de-Giraud, avec deux objectifs : d'une part obtenir une réduction significative de la nuisance, et, d'autre part, s'assurer de l'innocuité du traitement sur les milieux.

Cette démoustication repose sur le recours exclusif à des traitements préventifs à base de bio-insecticide (le BTI) et bénéficie d'un suivi scientifique et socio-économique confié au Parc Naturel Régional de Camargue avec l'appui de l'Entende Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID) ; l'objectif étant de mesurer l'efficacité et l'impact à long terme du BTI sur les écosystèmes.

En 2015, l'EID a conduit cette expérimentation selon des périodes de traitement et des périmètres d'intervention plus restreints dans la perspective de limiter l'impact des traitements sur les milieux. Il s'avère que la faune et la flore du territoire impacté n'ont subi aucune modification. Par contre, l'arrêt de ces traitements pourrait entraîner l'utilisation de produits insecticides nocifs et prohibés.

Les Bouches-du-Rhône ont été classées par arrêté interministériel du 29 mars 2010 dans la liste des départements où la présence du « moustique tigre », vecteur potentiel de la dengue et du chikungunya constitue une menace pour la santé publique ; ceci s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre le moustique piloté par l'Etat (Agence Régionale de Santé et Préfecture) auquel le département a évidemment collaboré au titre de ses compétences en matière de démoustication.

4 volets d'intervention ont été mis en place dont :

- Un dispositif de veille sanitaire en liaison avec les professionnels de santé,
- Un dispositif de surveillance entomologique,
- Des mesures dites de traitement LAV (lutte anti-vectorielle) dont l'objectif est, si nécessaire d'assurer des traitements anti-adultes voire de démoustiquer les gîtes larvaires potentiels à proximité des zones habitées, d'où notre crainte si le département des B-d-Rh. ne poursuit pas cette démoustication, car c'est bien à partir de ces gîtes larvaires qu'il est possible d'endiguer la prolifération des moustiques adultes sur nos territoires.

Vous comprendrez donc notre inquiétude, et nous souhaiterions que vous puissiez rassurer les habitants qui redoutent l'apparition des moustiques avec toutes les conséquences sanitaires qui nuisent à la vie quotidienne des enfants et des adultes.

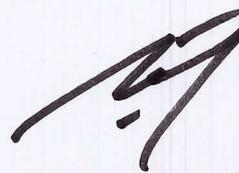
C'est pourquoi dans le cadre du débat budgétaire et des décisions que nous aurons à prendre sur cette question, nous souhaitons être associés aux débats qui permettront de faire les propositions d'engagement financier sur la démoustication en Camargue.

Vous remerciant de bien vouloir réserver une attention particulière à notre demande et de nous donner toutes informations sur ce dossier,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue, l'expression de nos salutations les meilleures.



**Aurore RAOUX**



**Nicolas KOUKAS**

PS - Copie adressée à Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental des B-d-R.